

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ETALAGES ET TERRASSES

LIBELLE	2026
<b>Etalages sur trottoirs</b>	
Etalages de moins de 5 m <sup>2</sup> d'occupations (porte-carte, machine à glaces, petits étalages...) - forfait	97.00
Etalages de plus de 5 m <sup>2</sup> d'occupation - prix au m <sup>2</sup>	28.00
Objets posés sur le domaine public	84.00
<b>Terrasses</b>	
Terrasses ouvertes et semi-ouvertes - droit fixe forfaitaire	42.00
Terrasses ouvertes et semi-ouvertes - prix au m <sup>2</sup>	24.00
Terrasses fermées - droit fixe forfaitaire	93.00
Terrasses fermées - prix au m <sup>2</sup> d'occupation	43.00

Faute de déclaration en mairie de l'occupation du domaine public, sur constat réalisé par les agents communaux, une pénalité sera appliquée au commerçant. Cette pénalité sera payable en sus du(des) tarif(s) normalement appliqué(s) et sera égale à 20 % du montant total dû.